

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BERTELOOT - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Grésilles - Aménagement d'un terrain de mini-football en gazon synthétique - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demandes de subventions

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions des sports et de la jeunesse et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La M.J.C. des Grésilles, située rue Castelnaud, dispose de deux terrains de mini-tennis (half-court) qui ont subi, avec le temps, des dégradations les rendant impraticables et qui ne répondent plus à l'attente du public de cet établissement, désormais attiré par d'autres activités sportives.

Cet espace, sur lequel la M.J.C. des Grésilles avait initialement envisagé de proposer une activité de beach-volley, fait dorénavant l'objet de nombreuses demandes de mise à disposition pour la pratique du mini-football qu'il n'est malheureusement pas possible de satisfaire actuellement.

La transformation de cet équipement permettrait de répondre à l'attente des jeunes du quartier fréquentant la M.J.C. mais également à celle des élèves des établissements scolaires du secteur, et contribuerait au développement des animations sportives proposées par les services municipaux.

C'est pourquoi il est proposé d'y aménager un terrain de mini-football en gazon synthétique de dernière génération (polyéthylène).

La longueur de la fibre serait de 55 millimètres au minimum, le lestage étant réalisé avec un sable silicieux très fin et le remplissage composé d'un granulat d'élastomère de couleur noire.

Cette technique, de plus en plus répandue, et qui a déjà été utilisée avec succès pour les stades des Poussots, de la Fontaine d'Ouche, des Bourroches et pour le terrain multisports des Corroyeurs, présente l'avantage d'offrir un support confortable, proche du gazon naturel, mais utilisable tout au long de l'année, par tous les temps, et pour un coût d'entretien très inférieur à celui des surfaces traditionnelles.

Ce terrain ferait l'objet d'une extension de 5 mètres du côté de la rue Castelnau ; elle serait recouverte d'enrobé pour obtenir une aire de jeu de 27,5 mètres de longueur et de 20 mètres de largeur, offrant ainsi une surface de 460 à 560 m² autour de laquelle seraient posés un portail et une nouvelle clôture.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, dont la maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux, est estimée à 35.000 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subventions qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. adopter le programme d'aménagement d'un terrain de mini-football en gazon synthétique à la M.J.C. des Grésilles ;
2. arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 35.000 € TTC ;
3. dire que leur financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'année 2008 ;
4. m'autoriser à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues pour leur financement ;
5. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

PUBLIÉ LE 23/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

23 MAI 2008



RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, *Cl. Adjointe*

Colette Pocard